



MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 13 janvier 2023, à 18 heures 15.

Objet de la réunion

- Participation frais de fonctionnement à la cantine et à la garderie,
- Participation frais de fonctionnement au groupe scolaire,
- Questions diverses.

Fait à Bourth, le 06 janvier 2023

Le Maire



Sébastien OUBERT